

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 3 décembre 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

La conseillère Maude St-Hilaire est absente

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc

2018-12-214 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 3 DÉCEMBRE 2018

1. Agenda
2. Procès-verbal du 5 novembre 2018
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Avis de motion – règlement 287-10
 - b) Projet de règlement 287-10
5. Acceptation de travaux d'amélioration des chemins pour subvention PAARRM (subvention du député).
6. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
7. Correction de résolution 2018-08-154
8. Calendrier des séances régulières pour 2019
9. Nominations des membres des comités consultatifs du conseil municipal
10. Rapport : dons et avantages reçus en 2018 – membres du conseil Municipal
11. Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires
12. Prévisions budgétaires pour transport adapté 2019
13. Horaire des fêtes au bureau municipal.
14. Conformité septique
15. Politique en matière de drogue, alcool et autres.
16. Annulation de la résolution 2018-09-172 pour 2018 – travaux reportés
17. Annulation de la résolution 2018-10-193 pour 2018 – travaux reportés
18. Report des travaux de la voirie.
19. Report travaux nettoyage fossé
20. Appui campagne nationale contre la violence envers les femmes
21. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 1. Versement du montant de bénéfice aux employés municipaux pour 2018.
 2. Proposition de services pour plan sécurité civile
 3. Demande de soumission volet 1 sécurité civile
 4. Conférence COMAQ directrice générale
 - b) Voirie :
 - c) service des incendies :
 1. Achat d'une laveuse pour habits-combat
 2. Achat génératrice
 3. Achat d'une caméra thermique
 4. Remplacement cylindres pour oxygène
22. Rapports mensuels :
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies

- 23. Sujets divers
- 24. Correspondance
- 25. Période des questions
- 26. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 23 "Sujets divers", ouvert.

2018-12-215 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
 APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 5 novembre 2018,
 tel que déposé.

2018-12-216 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018, ou par une appropriation de surplus ;

201800511	2018-11-06	Croix-Rouge - Division Québec	289.44 \$
201800512	2018-11-06	Tournoi Novice-Atome-Pee-wee	100.00 \$
201800513	2018-11-06	Hemmingford Xmas basket funds	700.00 \$
201800514	2018-11-06	Dauphinois, Sandra	100.00 \$
201800515	2018-11-08	L'équipe Marciel Inc.	24 497.72 \$
201800516	2018-11-08	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	10 780.54 \$
201800517	2018-11-09	André Barrière	440.00 \$
201800518	2018-11-09	Bell Canada	140.36 \$
201800519	2018-11-09	Hydro-Québec	1 180.47 \$
201800520	2018-11-09	Ministère du revenu du Québec	4 596.61 \$
201800521	2018-11-09	Receveur Général du Canada	1 878.92 \$
201800522	2018-11-09	CIBC Visa	570.28 \$
201800523	2018-11-09	BELL Canada - INTERNET	90.83 \$
201800524	2018-11-09	Remboursement un client au crédit	479.32 \$
201800525	2018-11-09	Remboursement un client au crédit	118.23 \$
201800526	2018-11-27	Bell Mobilité	36.63 \$
201800527	2018-11-27	Bureau en Gros	124.04 \$
201800528	2018-11-27	Hydro-Québec	115.12 \$
201800529	2018-11-27	Rona (FCDQ)	474.85 \$
201800530	2018-11-27	BELL Canada - INTERNET	90.83 \$
201800531	2018-11-28	Petite caisse - bureau	282.50 \$
201800532	2018-12-03	Aréo-Feu Ltée	1 969.94 \$
201800533	2018-12-03	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	313.25 \$
201800534	2018-12-03	Dunton Rainville	229.95 \$
201800535	2018-12-03	Électricité Pierre Fortin	309.56 \$
201800536	2018-12-03	Village de Hemmingford	2 146.60 \$
201800537	2018-12-03	MRC des Jardins-de-Napierville	1 680.00 \$
201800538	2018-12-03	Perron et fils Inc.	79.34 \$
201800539	2018-12-03	Recy Compact Inc.	16 122.90 \$
201800540	2018-12-03	Ricoh Canada	398.70 \$

201800541	2018-12-03	Somac Diesel performance Inc.	472.37 \$
201800542	2018-12-03	Variétés Hemmingford	102.30 \$
201800543	2018-12-03	Pavages M.C.M.Inc.	44 223.54 \$
201800544	2018-12-03	Dery Telecom	190.58 \$
201800545	2018-12-03	Lefavre Labrèche Gagné, SENCRL	1 724.63 \$
201800546	2018-12-03	HÉBERT, JODIE-MAC	400.00 \$
201800547	2018-12-03	CMP Mayer Inc.	623.75 \$
201800548	2018-12-03	JALEC INC.	747.85 \$
201800549	2018-12-03	BUDGET PROPANE	159.63 \$
201800550	2018-12-03	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 331.62 \$
201800551	2018-12-03	Pétrolière Impériale - ESSO	705.57 \$
201800552	2018-12-03	CSE Incendie et Sécurité inc.	331.25 \$
201800553	2018-12-03	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114.98 \$
201800554	2018-12-03	Solution K-Tech	115.00 \$
201800555	2018-12-03	SPCA Roussillon	215.66 \$
201800556	2018-12-03	MRC de Beauharnois-Salaberry	2 451.39 \$
		Paie des employés	15 937.42 \$
		New York Asso. Of Fire Cheifs - 40\$ USD	54.76 \$
			<u>140 239.23 \$</u>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
 ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 140,239.23 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DE COMPENSATIONS 2019, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DÉCHETS ET RECYCLAGES

Le conseiller Jean Pierre Bergeron donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance, le conseil prévoit adopter un règlement établissant des compensations pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2019. Il s'agit d'un tarif pour la gestion des déchets et un pour la gestion des matières recyclables.

2018-12-217 PROJET, RÈGLEMENT 287-10 IMPOSANT UNE COMPENSATION POUR LES FRAIS RELIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie des biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford va adopter un budget qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des déchets, y incluent les frais pour la collecte et le transport des déchets et leur enfouissement hors du territoire de la municipalité, et les frais de la redevance ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles recyclables, y incluent les frais pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables à un centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles à tous les propriétaires selon l'unité de logements, commerces, ou industries d'usage sans exception et que ces services sont fournis toute l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le tarif annuel payable par les propriétaires du territoire du Canton de Hemmingford pour couvrir les coûts de la gestion des matières non recyclables et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent avec dispense de lecture du règlement a dûment été donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 287-10 intitulé *Règlement imposant une compensation pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour l'année 2019, matières non recyclables (déchets) et matières recyclables* soit adopté ;

DE prévoir l'adoption du règlement numéro 287-10 à la séance régulière du 7 janvier 2019.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2018-12-218 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION POUR CERTAINS CHEMINS ,SUBVENTION (PAV) , DE 17,598\$ POUR 2018

ATTENDU QUE la municipalité a fait effectuer des travaux d'amélioration et de revêtement de la chaussée, sur une partie du chemin Brownlee et le Rang 3 ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au au Programme d'amélioration a la voirie local, (PAV);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

ATTENDU QUE la municipalité désire demander le versement de la subvention accordée, soit 17,598\$, pour les travaux complétés, dossier no. 00025186-1-68015(16) - 2018-07-17-33 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Brownlee et le Rang 3, pour un montant subventionné de 17,598\$ accordé pour ces travaux et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

DÉPOT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018 (TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - VOIRIE LOCALE)

Tous les travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations et les coûts des travaux prioritaires réalisés ainsi que le respect des conditions de versements exigées dans le cadre de la TECQ ont été vérifiés et confirmés par l'auditeur indépendant en date de 14 novembre 2018.

2018-12-219 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-08-154 : DATE POUR ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'IMPOSITION DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS AU FÉDÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-08-154 adoptait le règlement no.257-H, modifiant le règlement 257-C sur la rémunération des élus ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annonçait qu'en date du 1^{er} janvier 2018 la partie non imposable de la rémunération des élus deviendrait imposable par le gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE la date effective pour cette imposition est maintenant le 1^{er} janvier 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la correction de la résolution 2018-08-154, que l'entrée en vigueur par le gouvernement fédéral n'est pas le 1^{er} janvier 2018 mais le 1^{er} janvier 2019, pour que la rémunération non imposable devienne imposable.

2018-12-220 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h** :

- 7 janvier	- 4 février
- 4 mars	- 1 ^{er} avril
- 6 mai	- 3 juin
- 8 juillet	- 5 août
- 9 septembre	- 7 octobre
- 4 novembre	- 2 décembre

QU 'un avis public du contenu de présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal*.

2018-12-221 NOMINATION DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

ATTENDU QUE le maire, M. Paul Viau, a soumis au préalable aux membres du conseil, la liste des comités consultatifs et les noms des membres qu'il a nommés pour siéger sur ces comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,

ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la nomination des comités selon la liste déposée.

COMITÉ	MEMBRES
VOIRIE (Garage municipal / Clôtures) & Hygiène du milieu (Gestion des déchets et récupération) & Cours d'eau	Jean Pierre Bergeron Richmond Viau
PROTECTION INCENDIE (incl. Station de pompage) et Sécurité civile	Deborah Beattie Pierre Mineau
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Contentieux, gestion administrative, gestion et évaluation du personnel et ententes inter municipal)	Jean Pierre Bergeron Maude St-Hilaire
FINANCE	Maude St-Hilaire Pierre Mineau
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITORIAL (Suivi du plan d'action de la politique de développement durable et Parc Industriel Hemmingford)	Deborah Beattie Richmond Viau Pierre Mineau
LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque, sports et culture), Familles et aînés & comité d'action sociale	Pierre Mineau Richmond Viau Deborah Beattie
C.C.U. Comité consultatif d'urbanisme (Mario Langlois, Tom Kyle, Paule Boutin, Sandra Dauphinais)	Maude St-Hilaire

DÉCLARATION D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

Après vérification auprès des membres du conseil, la directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration pour 2018.

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations. Voir article 2 du CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD).

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2018-12-222 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 6,133 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité de du Canton de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2019;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 6,133 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement pour l'année 2019.

2018-12-223 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le bureau municipal soit fermé à partir de lundi 24 décembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2019 inclusivement, pour la période des fêtes.

2018-12-224 RÉALISATION ET CONFORMITÉ D'UN SYSTÈME SCEPTIQUE RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est finalement conformé aux normes établies afin d'assurer que la résidence dont il est le propriétaire soit desservie par un système d'évacuation et de traitement des eaux usées conformément aux dispositions du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

IL EST proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYER par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'INFORMER la cour municipale de Saint-Rémi, en y adressant une copie conforme de cette résolution dans le but d'annuler tout constat d'infraction qui aurait été émis.

2018-12-225 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES., ALCCOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES.

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour établir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicament et autres substances similaires;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

2018-12-226 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2018-09-172 : ENLEVER ROCHES SUR CHEMIN BACK BUSH

CONSIDÉRANT QUE l'hiver hâtif empêche de réaliser les travaux tel que prévu, budgété et accepté par la résolution 2018-09-172 pour retirer des roches et exécuter des travaux de préparation d'une partie du chemin Back ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ANNULER et de reporter les travaux pour l'année 2019, et de présenter une nouvelle résolution afin de réaliser ces travaux.

2018-12-227 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2018-10-193 : AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR VÉHICULES À L'ÉCO CENTRE.

CONSIDÉRANT QUE l'hiver hâtif empêche de réaliser les travaux tel que prévu, budgété et accepté par la résolution 2018-10-193 pour aménager une rampe d'accès aux véhicules, à l'Écocentre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,

ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ANNULER et de reporter les travaux pour l'année 2019, et de présenter une nouvelle résolution afin de réaliser ces travaux.

2018-12-228 REPORT DES TRAVAUX DE CORRECTION CHEMIN BACK BUSH ET CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE DE DÉPENSE POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE l'hiver hâtif empêche de réaliser les travaux tel que prévu, budgété et accepté par la résolution 2018-10-192, pour des travaux de correction et d'enrobage d'asphalte, sur le chemin Back Bush, par l'entreprise Ali Excavation, devront être reporté au printemps 2019,

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour réaliser ces travaux devaient provenir du surplus accumulé non affecter mais seront acquittés des fonds du budget 2019 pour l'entretien et la réparation des infrastructures ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE REPORTER les travaux sur le chemin Back Bush en 2019, dès le prochain printemps, les fonds provenant du budget 2019 pour l'entretien et la réparation des infrastructures.

2018-12-229 REPORT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU FOSSÉ AU 281 CHEMIN HURLEY

CONSIDÉRANT QUE l'hiver hâtif empêche de réaliser les travaux tel que prévu, budgété et accepté par la résolution 2018-10-194, pour des travaux de nettoyage de fossé situé à la propriété :281 chemin Hurley, par un budget de 1000\$, et seront reportés au printemps 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE REPORTER ces travaux dès le printemps 2019, les fonds provenant du budget 2019 pour l'entretien et la réparation des infrastructures.

2018-12-230 CAMPAGNE NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

CONSIDÉRANT QUE suite aux évènements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;

CONSIDÉRANT QUE les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil appuie encore cette année la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie et que tous épinglent un ruban blanc a cette occasion.

2018-12-231 VERSEMENT DE MONTANT EN BÉNÉFICES POUR REMPLACEMENT D'ASSURANCE ET AUTRES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'offre pas aux employés municipaux, une assurance médicale ou fonds de pension sur le salaire, mais le remplace avec un montant annuel de 5% du salaire brut (voir résolution 2012-12-227) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement du paiement de 5% en décembre 2018, budgété pour les salaires de 2018.

2018-12-232 PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit révision son plan de sécurité civile en cas de sinistre, d'ici la fin de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait bénéficier d'une subvention de de 4500\$ pour le premier volet et de 10,000\$ pour le deuxième volet, ainsi que 2000\$ de plus pour le regroupement avec la municipalité du Village de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Prudent Groupe Conseil propose ses services d'accompagnement : initialisation du projet, révision du plan et l'intégration d'une plateforme pour le partage des informations, pour un montant de 6717\$ sans les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission de Prudent Groupe conseil pour un montant de 6717\$, montant qui sera couvert en partie par la subvention de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec. Cette dépense sera applicable en 2019, au budget de la sécurité civile.

2018-12-233 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, Appuyé par la conseillère Deborah Beattie, Et résolu unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente

résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise la directrice général Sylvie Dubuc à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-234 CONFÉRENCE COMAQ

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale aimerait assister à une conférence le 6 décembre prochain, d'une demi-journée, présentée à Saint-Hyacinthe par la COMAQ , pour un coût de 40 \$ plus les frais de déplacement en covoiturage et le dîner;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la dépense et le paiement à la COMAQ et le remboursement des frais de déplacement de covoiturage a la directrice générale, montant provenant du budget 2018 de formation pour le personnel .

2018-12-235 ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR HABITS D'INTERVENTION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le chef des incendies désire que les habits de combat puissent être nettoyés a la caserne sans passer par un service de nettoyage externe;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Isotech Instrumentation inc. offre une laveuse Dexter de 30 lbs, le transport, l'installation et la formation inclus dans le coût total de 9295.73\$, avec taxes;

IL EST proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le prix suggéré ainsi que le paiement a Isotech Instrumentation inc., dépense budgété en 2018 pour achat d'équipement, aux services des incendies.

2018-12-236 REPLACEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE A LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la génératrice utilisée sert a alimenter les pompes et l'éclairage et qui ne fonctionne plus malgré de multiples réparations;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise G.P.A.G. Distribution présente une soumission pour une génératrice équivalente, au montant de 4043.97\$ sans les taxes;

IL EST proposé par la conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat et le paiement total de 4649.56\$, fonds provenant du budget de 2018 pour le service des incendies.

2018-12-237 ACHAT D'UNE CAMERA THERMIQUE POUR LE SERVICE DES INCENDIES.

CONSIDÉRANT QUE le chef des incendies demande d'acheter une caméra thermique servant à détecter les sources de chaleur lorsqu'un feu n'est pas visible ;

CONSIDÉRANT QU'UN modèle de camera thermale est disponible au cout de 2612\$, excluant les taxes;

IL EST proposé par le conseiller Richmond Viau,

APPUYER par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat et le paiement de cet équipement indispensable, fonds provenant du budget de 2018, pour le service des incendies.

2018-12-238 REMPLACEMENT DE CYLINDRES D'OXYGÈNE

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie doit remplacer à chaque année des cylindres désuets pour contenir de l'oxygène ;

CONSIDÉRANT QUE deux cylindres seront à remplacer d'ici la fin de l'année, au montant de 2450\$, sans les taxes;

IL EST proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYER par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la dépense et le paiement de 2450\$ plus taxes, fonds provenant de budget de 2018, pour le service d'incendies.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résident porte à l'attention du conseil, que sur une partie du Chemin Brownlee Nord, des arbres longeant cette section devront être taillés..

2018-12-239 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h33.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2018-12-215
2018-12-222
2018-12-231

2018-12-232
2018-12-234
2018-12-235

2018-12-236
2018-12-237
2018-12-238